



MAIRIE DE JEUXEY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUIN 2021

Le Conseil Municipal de JEUXEY, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20H30 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXEY, sous la présidence de Monsieur Oreste TIMOTEO.

Les membres du conseil municipal ont approuvé le compte-rendu du dernier conseil municipal du 07 mai 2021.

✓ **NOUVELLE CONVENTION CEE-SCOT**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du SCoT des Vosges Centrales consistant à lui transférer les droits aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper et les valoriser pour l'ensemble de ses communes adhérentes.

Le Conseil Municipal :

- DONNE son accord de principe pour transférer au SCoT des Vosges Centrales les droits de CEE issus d'actions éligibles à ces certificats
- PREND ACTE que, dans le cadre de cet accord de principe, la commune garde une totale liberté de choix sur les opérations qu'elle souhaite effectivement transférer,
- AUTORISE le Maire à solliciter l'Agence Locale de l'Energie au cas par cas sur les opérations susceptibles de bénéficier de ce dispositif, selon les délais de déroulement de ces opérations et les modalités de valorisation financière proposées par le SCoT des Vosges Centrales,
- AUTORISE le Maire à signer avec le SCoT des Vosges Centrales une convention de mandat pour :
 - procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire,
 - signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé,
- PREND ACTE que les opérations confiées au SCoT des Vosges Centrales ne pourront être valorisées par le Syndicat que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à l'Agence Locale de l'Energie par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis,
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au SCoT des Vosges Centrales qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune, ainsi qu'à l'Agence Locale de l'Energie qui accompagne ce dernier en ce sens.

✓ **RENOUVELLEMENT CONTRAT DROIT D'UTILISATION ET PRESTATION DE SERVICES – LOGICIEL INFORMATION SEGILOG – MEDIATHEQUE**

Dans le cadre de la création de la médiathèque de JEUXEY, la Commune s'était dotée, d'une part, d'un logiciel informatique permettant la gestion des livres, et d'autre part, d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement de ce logiciel. Afin de poursuivre cette prestation d'assistance et de droit d'utilisation, il convient de valider un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer le contrat lié au droit d'utilisation du logiciel et à l'assistance-formation passé avec la société SEGILOG

✓ **ADHESION SERVICE COMMUN EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE, DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS ET DE RECHERCHE DE SUBVENTIONS CAE**

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Jeuxey au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subventions.
- APPROUVE la convention d'adhésion au service commun entre la commune de Jeuxey et la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- HABILITE le Maire à signer ladite convention d'adhésion.

✓ **TARIF TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES EXTERIEURES 2021**

Suite à la remise gracieuse accordée pour l'année 2020 compte-tenu de la crise sanitaire, le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre une délibération pour revoir les tarifs appliqués sur la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures 2021.

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'appliquer la taxe à hauteur de 70 %

✓ **VENTE DES GRUMES FAÇONNEES – VENTE APRES FAÇONNAGE DES AUTRES PRODUITS A UN PROFESSIONNEL
BUDGET COMMUNE SERVICE FORET CAMPAGNE 2021/2022**

Le Conseil Municipal :

- Fixe comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle n° 17, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2019,

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021/2022,

Vente après façonnage des autres produits (houppiers et petits bois) à un professionnel)

✓ **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE 2021**

Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'en raison de la fin de l'exercice budgétaire, il y a lieu prévoir des modifications sur le budget commune 2021.

Le Conseil Municipal

- DECIDE des opérations budgétaires sur le B.P. Commune 2021 comme suit :

-DI – compte 202- op 20 Frais documents d'urbanisme	- 7 000.00 €
-DI – compte 202 - Frais documents d'urbanisme	+ 7 000.00 €

✓ **MODIFICATION TARIFS CANTINE/GARDERIE AU 1ER SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le prix du ticket de cantine comme suit :

- Jusqu'à 650.00 € de quotient familial : à 4.15 €.
- Au-delà de 650.00 € de quotient familial : à 4.80 €

Les tarifs appliqués intègrent une heure de garderie

→ DECIDE de fixer le prix de l'heure de garderie comme suit :

Jusqu'à 650.00€ de quotient familial		Au-delà de 650.00€ de quotient familial	
1 ^{er} enfant :	1,20€ / heure	1 ^{er} enfant :	1,40€ / heure
A partir du 2 ^{ème} enfant :	0,90€ / heure	A partir du 2 ^{ème} enfant :	1,10€ / heure

Ces tarifs horaires s'entendent pour toute heure entamée.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er Septembre 2021

✓ **TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » AU SDEV**

Le Conseil Municipal :

- TRANSFERT la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,
- INDIQUE que la commune ne dispose pas d'un contrat de maintenance, gestion, exploitation en cours avec aucune entreprise pour la gestion de bornes sur son territoire.
- TRANSMET au Syndicat un inventaire des bornes existantes de la commune (nombre, type, localisation)

✓ **DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL PAR VOSGES CHARPENTE**

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accorder une dérogation à la règle du repos dominical pour la société VOSGES CHARPENTE le dimanche 19 septembre 2021 DE 8h à 12h00 et de 13h00 à 17h30 (avec une réserve jusqu'à 19h00 si nécessaire) au sas d'entrée du magasin CARREFOUR.

✓ **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie h/f, à temps complet, ouvert en catégorie C aux grades d'adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe, et en catégorie B au grade de rédacteur

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Stationnement abusif :

Plusieurs véhicules stationnés depuis plusieurs semaines sur Jeuxy. A voir les mesures à prendre par la mairie.

Achat d'engin :

Achat d'un tracteur, d'une épareuse, et d'une lame. Différentes propositions. On s'orienterait vers le Valtra. Feu vert pour suivre.

Village fleuri :

Le jury régional des villages fleuris passera le 7 juillet

Maisons fleuris :

En date provisoire du 20 juillet au matin. Recherche de membre du jury.

Cloture du conseil : 23h30

Prochain conseil municipal :

À JEUXEY, le 22 juin 2021

Le Maire

Oreste TIMOTEO

